

Paris, le 10 juillet 2026

Déclaration liminaire du CSAm JS du 02 juillet 2026 : Les températures flambent, les postes fondent ! « Tout brûle déjà » [1]

Avant toute chose, nous souhaitons dire à Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, visiblement adepte de la lithothérapie qu'elle devrait se pencher un peu plus sur les agents de la Jeunesse et des Sports et sur leurs besoins et revendications. Ce sont bien elles et eux les joyaux de nos politiques publiques.

La France connaît son deuxième épisode de canicule en 2026 et cela avant même le début de l'été. La métropole agonise sous plus de 40 degrés à l'ombre en journée et près de 30 degrés les nuits. L'impréparation du gouvernement est irresponsable alors que la multiplication et l'aggravation de ces épisodes sont annoncés depuis des décennies.

Ces derniers jours, nous n'avons pu que constater au sein du ministère une gestion au cas par cas, génératrice d'inégalités flagrantes et de mise en danger des collègues Jeunesse et Sports. Dans certains bureaux les températures sont supérieures à 33 degrés sans que les hiérarchies croient bon de donner des consignes de télétravail (si au domicile il fait plus frais) ou bien de fournir des ASA pour garde d'enfants ou trop fortes difficultés à travailler.

Pas étonnant, que ce gouvernement ait refusé de fixer des températures maximales dans le code du travail, ou d'imposer que des températures maximales soient fixées par secteur d'activité. Évidemment, on ne pouvait pas prévoir que tout flambe, que tout brûle déjà.

Concernant Jeunesse et Sports, ce n'est pas les quelques "Services Civiques Écologique" qui rafraîchissent. D'ailleurs, la situation doit nous rappeler que notre ministère a fait le choix politique de supprimer le BPJEPS Education à l'Environnement vers un Développement Durable (BPJEPS EEDD). Nos services font aussi le choix de se soumettre aux desiderata des renseignements territoriaux et de l'Intérieur en refusant de plus en plus systématiquement l'attribution de subventions à de nombreuses associations écologistes et environnementales. De la foutaise à la fournaise, il n'y a qu'un pas.

A contrario des températures, les postes des collègues JS fondent. Loin des promesses de recrutements massifs au moment de l'absorption de Jeunesse et Sports par l'Education Nationale, la réalité est toute autre.

« Quand auront fondu les banquises / On verra le dernier pingouin / En queue-de-pie sur les Marquises / Danser sur la tombe à Gauguin / On se rappellera d'hier / De brise-glace et d'Atalante / Quand le feu plant'ra sa cuillère / Au milieu des îles flottantes / Quelques rêveurs diront encore / « C'est une ruse, elle se déguise ; Pour souffler, la terre fait le mort » / Quand auront fondu les banquises » [2]

En effet, un plan triennal vient d'acter la lente mais continue suppression des postes de Conseiller.es Techniques Sportifs.ives (CTS). Il est prévu entre 2026 et 2028, 78 ETP de CTS supprimés, un scandale !

Depuis 2012, nous en sommes à près de 20% de suppression de postes de CTS (remplacés la plupart du temps par des contrats de droit privé), nous devons réagir, faire cesser cette casse sociale ! C'est autant de collègues qui n'œuvreront plus pour les politiques publiques sportives, la lutte contre les VSS et l'accès pour toutes et tous à la pratique sportive.

Pour cette dernière, citons le cas de l'aisance aquatique qui, il y a peu était une mesure phare, et apparaît aujourd'hui comme un temps lointain -si ce n'est jadis. Pourtant primordiale cette politique publique aurait dû être accompagnée de moyens significatifs comme l'illustre tragiquement le nombre de noyades lors des deux premiers épisodes de canicule de 2026.

Pendant ce temps-là, l'Agence Nationale du Sport (ANS) continue d'exister dépossédant le ministère d'une partie de son action et dont la strate administrative ne fait qu'ajouter des freins au pilotage et à la réalisation des politiques publiques sportives sur l'ensemble du territoire.

Aussi, il est consternant de constater chaque semaine de nouvelles révélations médiatiques sur la gouvernance des JOP 2030. Si cela continue à ce rythme, il va devenir plus que légitime de se demander à qui sert les financements des JOP. Quand est-ce que le Ministère va taper du poing sur la table et reprendre de fond en comble la gouvernance de cet événement dont la légitimité est déjà fragile ?

« Notre souci est moins de créer des champions et de conduire sur le stade 22 acteurs devant 40 000 ou 100 000 spectateurs, que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine »[3]

Nous nous étonnons de la discrétion de la DGRH quant à l'introduction de l'IA pour compenser les manques de moyens pour le suivi des carrières des agent.es du ministère. Nous ne retrouvons dans aucun ordre du jour des précédents CSA de points d'échanges sur le cadre général de déploiement de l'IA dans les services. Pourtant, à l'occasion d'un énième GT, nonchalamment programmé en dehors de tout calendrier prévisionnel, il a été annoncé aux commissaires paritaires l'expérimentation de l'utilisation de l'IA pour la gestion des CAP disciplinaires ... Dans un premier temps, nous sommes resté.es dubitatif.ves, pour finir totalement perplexes à l'issue de cette réunion.

En effet, la DGRH ne souhaite pas partager les éléments transmis par la DAJ, en termes de sécurisation juridique de ces pratiques et nouveaux usages de l'IA, ce qui nous a juste laissé juste la confiance aveugle comme élément d'analyse lors de ce GT.

De plus, le constat de départ pour initier ce projet d'expérimentation est l'inflation des procédures disciplinaires, en raison - et l'on s'en réjouit - de la libération de la parole des victimes, en particulier de VSS, ou plutôt de l'écoute de l'administration. Néanmoins cette dernière n'assume pas toutes les conséquences de l'augmentation du nombre de commissions disciplinaires, et les collègues concernés ont donc à souffrir des délais inacceptables au regard de la portée des décisions prises à leur encontre. La fermeté vis-à-vis des collègues qui ont agressé d'autres personnes ne doit pas pour autant aboutir à de la maltraitance de ceux et celles-ci.

Plutôt que d'automatiser et d'artificialiser le suivi des questions RH les plus sensibles, nous préconisons le renforcement des équipes grâce au recrutement d'humain.es pour s'occuper des carrières de leurs collègues et le cas échéant des CAP disciplinaires !

«La tristesse de l'intelligence artificielle est qu'elle est sans artifice, donc sans intelligence" [4]

Aussi, comme c'est un point à l'ordre du jour de ce CSA, nous faisons remarquer que les premiers éléments remontés indiquent que les listes électorales contiendraient plus ou moins le même nombre d'agents, démontrant le mirage des « recrutements massifs » promis par l'Education Nationale.

A côté de cela, des hiérarchies aux idées ubuesques décident de s'affranchir du cadre réglementaire pour inventer des suppressions de postes farfelues avec comme seule conséquence la maltraitance des agent.es et de la souffrance au travail. Rappelons que l'employeur est responsable du cadre de l'exercice

professionnel. Heureusement, que l'intersyndicale dans sa diversité s'est mobilisée pour faire reculer la DRAJES des HDF qui passait en force son projet, et brutaliser au passage des agents !

Très clairement, chaque jour qui passe permet un bilan des plus sévères sur l'intégration (enfin sur sa totale absorption) des services Jeunesse et Sports par l'Education Nationale.

Les missions éducatives ? Fictives ou inexistantes. Une augmentation de la rémunération des PTP ? C'est vrai, mais à l'aide du chantage et de la soumission, pas besoin de l'Educ Nat pour le RIFSEEP. D'ailleurs, un récent groupe de travail a indiqué que les augmentations devraient être terminées pour un long moment. Du dialogue social de proximité comme demandé par l'ensemble des organisations syndicales JS ? Passez votre chemin, on s'en moque, répondra l'Administration.

Revenons à l'ordre du jour de ce CSA et le fameux «*projet d'instruction sur l'habilitation des organismes de formation*». **Tout d'abord, nous pensions que le GT du 4 juin avait acté un report d'une telle instruction.** Puis surtout que l'intention assumée de la DS, à savoir faire du contrôle, faire du contrôle, faire du contrôle et ne faire que du contrôle n'était pas en cohérence avec la prose proposée et qu'au contraire le risque contentieux allait s'accroître. Nous maintenons notre lecture. Nous nous demandons bien ce qui justifie une telle obstination.

Par ailleurs, nous mettons ici avant d'y revenir lors des débats, l'idée suivante : **la meilleure garantie de la qualité éducative des formations n'est pas de se saisir d'un bâton, mais de travailler à re-poser des actes qui certifient cette qualité, et pourquoi donc ne pas se saisir des épreuves certificatives de diplômes d'Etat.** Evidemment, il faudrait recruter des agents sur ces missions mais cela permettrait un cadre commun aux épreuves certificatives, cela permettrait aussi une évaluation par les actes de la qualité des formations, et enfin ça permettrait que l'Etat assume concrètement quelles sont les personnes devenant animatrices, éducatrices, animateurs et éducateurs -comme c'est le cas pour la VAE. D'ailleurs, avec les inflations des épreuves certificatives dans les nouveaux diplômes en blocs de compétences, certains organismes de formations réfléchissent à ne plus demander la «*délégation* » des épreuves ce qui contraindra automatiquement les DRAJES à se saisir de cet enjeu. **Mais ne serait-il pas plus pertinent que la Direction des Sports pilote une réflexion sur ce sujet ?**



“sur la terre grise, les hommes sont tristes. Maintenant, ils regrettent les fleurs et les bêtes.” [5]

[1] *Tout brûle déjà*, avril 2012, La Rumeur

[2] *Quand auront fondu les banquises*, 2008, Allain Leprest

[3] Discussion du budget à la Chambre des députés, 1937, Léo Lagrange

[4] *Cool memories*, 1995, Jean Baudrillard

[5] *L'arche de Barbapapa*, 1974, Annette Tison